



## Liste des délibérations prises en Conseil Municipal Séance du Mercredi 18 Septembre 2024

- 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Août 2024 : **Approuvée**
- 2 – Bulletin municipal 2024 et tarifs des encarts publicitaires : **Approuvée**
- 3 – Choix des repas ou colis offerts aux aînés de la commune de Val d'Issoire : **Approuvée**
- 4 – Cession de matériel inutilisé – Vente du véhicule Ford TRANSIT : **Approuvée**
- 5 – Emprunt au SYGESBEM de 46 951 € - Budget principal – Commune de Val d'Issoire : **Refusée**
- 6 – F Suite – Subventions 2024 : **Approuvée**
- 7 – Création d'une centrale photovoltaïque – secteur Les Petites Landes – signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives ; Nouvelles zones « France ruralités revitalisation » : **Reportée au jeudi 26 septembre**
- 8 – Exonération CFE : Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation : **Approuvée**
- 9 – Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires : **Approuvée**
- 10 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des immeubles situés en Zone France Ruralités Revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts : **Refusée**
- 11 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat par des personnes physiques : **Refusée**
- 12 -Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : **Approuvée**
- 13 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : exonération en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes : **Refusée**

Le Maire certifie que la liste des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 18/09/2024 a été affichée le 20/09/2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

M. Pascal GODRIE,  
Maire de Val d'Issoire.

